

Médiation du crédit aux entreprises

Un accord de place pérennisant le dispositif de la médiation du crédit aux entreprises a été signé le 27 juillet 2009 entre l'Etat représenté par la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le médiateur du crédit et les différents partenaires du dispositif dont la Banque de France, l'IEDOM et l'IEOM ainsi que les établissements de crédit.

L'accord de place reprend l'ensemble des accords pris depuis le lancement du dispositif en octobre 2008 et maintient son fonctionnement en l'état jusqu'au 31 décembre 2010 avec possibilité de prorogation laissée à l'initiative du gouvernement et après présentation d'un rapport au Parlement au plus tard le 31 octobre 2010. Il prévoit au-delà de 2010 et sauf décision de prorogation du gouvernement, la mise en place d'un dispositif de médiation allégé géré par la Banque de France, l'IEDOM et l'IEOM.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Communiqué de la BCE

Au cours du premier semestre 2009, 413 000 faux billets en euros ont été retirés de la circulation, soit une hausse de 17 % par rapport au second semestre 2008. Les coupures de 20 euros représentent 48,5 % des contrefaçons détectées. Les trois coupures de 20 euros, 50 euros et 100 euros constituent plus de 95 % du total des contrefaçons.

Pour mémoire, le nombre de billets authentiques en circulation est en moyenne de 12,5 milliards au premier semestre 2009.

Fourniture de services de paiement

L'ordonnance n° 2009-866 du 15 juillet 2009 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement a été publiée au Journal officiel de la République du 16 juillet 2009.

Ce texte définit un cadre de régulation et de contrôle sécurisé pour les services de paiement (virements, prélèvements et paiements par carte). Il est pris sur le fondement de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et vise à transposer la directive européenne sur les services de paiements dans le marché intérieur.

L'ordonnance accroît l'information des consommateurs sur les délais d'exécution, les frais et taux de change à l'occasion d'une opération de paiement. Elle renforce également la responsabilité des prestataires de services de paiement avec l'obligation de créditer les sommes sur le compte du bénéficiaire dès leur réception sans pouvoir différer la date de valeur.

Le texte autorise la création d'établissements de paiement qui pourront offrir des services de paiement comme les banques. Ces établissements devront disposer d'un agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et seront contrôlés par la Commission bancaire.

Banque-assurance : création d'une autorité de contrôle commune

Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi a présenté le 27 juillet 2009 aux autorités et aux professionnels de la banque et de l'assurance le projet de réforme de la supervision de ces secteurs. La nouvelle instance de supervision, née de la fusion entre la Commission bancaire, l'Autorité de contrôle des mutuelles (Acam), le Comité des entreprises d'assurance (CEA) et le Comité des établissements de crédit et d'entreprises d'investissement (CECEI), est provisoirement baptisée Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Elle sera placée sous l'autorité de la Banque de France. Elle comprendra notamment deux collèges, l'un spécialisé dans la banque, l'autre dans l'assurance.

Dossiers législatifs

1 - Evolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et de Mayotte

Le Parlement a adopté le 23 juillet 2009 le projet de loi organique relatif à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et de Mayotte. Le texte a été soumis au Conseil constitutionnel en application de l'article 61 de la Constitution.

2 - Evolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie

Le Parlement a adopté le 23 juillet 2009 le projet de loi relatif à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et portant ratification d'ordonnances.

3 - Lutte contre le blanchiment de capitaux

L'ordonnance n° 2009-865 du 15 juillet 2009 relative à l'application à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna de l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 sur la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été publiée au Journal officiel de la République du 16 juillet 2009.

Publications

1 - L'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement : rapport annuel 2008

Le rapport est disponible à l'adresse suivante : http://www.banque-france.fr/observatoire/rap_act_fr_08.htm

2 - Tracfin : rapport annuel 2008

Le rapport est disponible sur : <http://www.tracfin.minefi.gouv.fr>

3 - Les DOM, défi pour la République, chance pour la France, 100 propositions pour fonder l'avenir

Le rapport d'information des sénateurs Serge Larcher et Eric Doligé, dans le cadre d'une mission d'information sur l'outre-mer est disponible sur : <http://www.senat.fr/noticerap/2008/r08-519-2-notice.html>

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

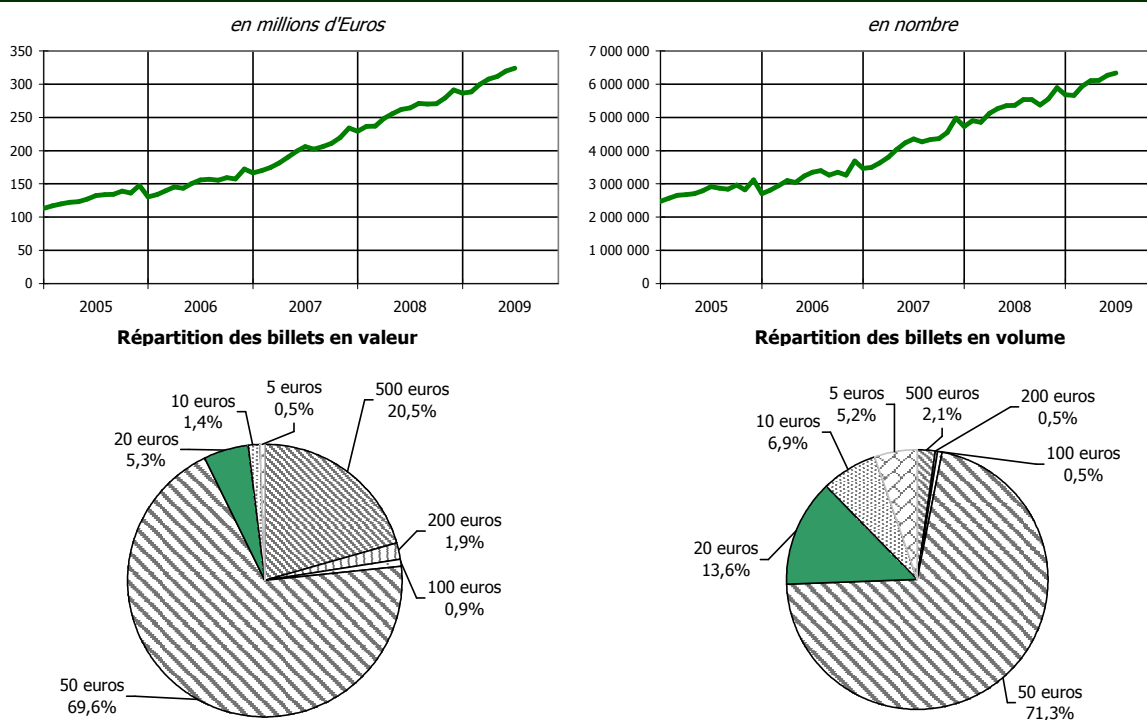
Les émissions nettes

Les émissions nettes de billets poursuivent leur croissance tant en volume qu'en valeur : après avoir franchi le seuil des 300 millions d'euros dans le courant du mois d'avril, elles passent le chiffre de 324 millions d'euros au 31 juillet 2009, pour plus de 6,3 millions de coupures mises en circulation par l'agence IEDOM de Mayotte depuis le 1^{er} janvier 2002.

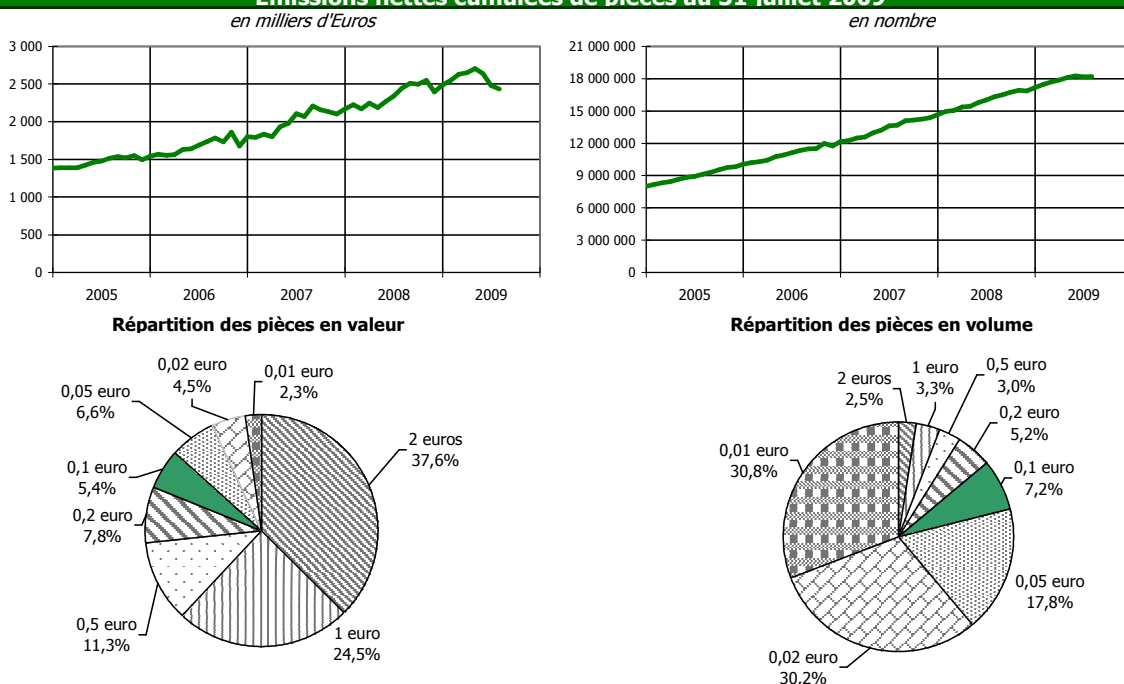
L'évolution des émissions nettes cumulées de pièces présente quant à elle une tendance assez atypique ces trois derniers mois, comme illustrée ci-dessous. On observe en effet une baisse de l'émission cumulée en valeur de 10 % entre avril et juillet, alors que la tendance en nombre affichait + 0,5 % sur la même période. Cette distorsion traduit une moindre utilisation des pièces de forte valeur faciale (-15 % pour les pièces de 2 €, - 10 % pour les pièces de 1 € en 3 mois), pesant ainsi sensiblement sur la baisse en valeur de l'émission globale de monnaies. Dans le même temps, la demande en monnaie divisionnaire, « pièces rouges » en particulier, s'est accrue à un rythme de 2,75 à 4 % selon la coupure ces 3 derniers mois.

Après avoir atteint 2,7 millions d'euros au 30 avril 2009, la valeur de l'émission a décliné et s'est établie à 2,4 millions d'euros au 31 juillet 2009 pour un nombre de coupures en circulation stable, supérieur à 18,1 millions. La répartition des coupures laisse toujours une large part aux monnaies divisionnaires. Parmi elles, l'ensemble des « pièces rouges » représentent plus des trois-quarts des pièces émises en nombre... pour 13% de la valeur.

Emissions nettes cumulées de billets au 31 juillet 2009



Emissions nettes cumulées de pièces au 31 juillet 2009



BRÈVES FINANCIÈRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Visite du Premier Ministre, François Fillon, à Mayotte

Le Premier Ministre, François Fillon, accompagné de Patrick Devedjian, d'Hervé Novelli et de Marie Luce Penchard, s'est rendu à Mayotte le 11 juillet. Après l'inauguration officielle de la mairie de Mamoudzou et la participation aux conclusions des Etats généraux dans l'hémicycle du Conseil général, François Fillon s'est rendu à Moroni pour présenter « *les condoléances de l'Etat français au gouvernement et au peuple comorien* » suite à l'accident de l'airbus A310 de Yéménia. La délégation ministérielle a ensuite officiellement acté l'établissement d'un Centre de Recherche et de Développement pour l'Aquaculture Française au complexe aquacole de Hajangua. Cette structure devrait permettre à Mayotte de développer sa filière de manière autonome.

Nomination d'un nouveau Préfet à Mayotte

Après 10 mois passés à Mayotte, le Préfet Denis Robin a quitté l'île le 14 juillet pour de nouvelles fonctions à Paris au cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Marie-Luce Penchard. Il sera remplacé par Hubert Derache, ancien membre du Cabinet de Brigitte Girardin, nommé Préfet de Mayotte par décret en Conseil des ministres du 22 juillet.

Parution au Journal officiel de la loi organique sur l'évolution institutionnelle de Mayotte

La loi organique n°2009-969 du 3 août 2009 relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et à la départementalisation de Mayotte a été publiée au Journal Officiel du 6 août 2009. Pour Mayotte, il s'agit d'inscrire dans la loi, le choix exprimé le 29 mars 2009 (à 95,2 %) par la population mahoraise en faveur de la départementalisation. La loi précise qu'« *à compter de la première réunion suivant le renouvellement de l'assemblée délibérante en 2011, la Collectivité Départementale de Mayotte est érigée en une collectivité régie par l'article 73 de la Constitution, qui prend le nom de "Département de Mayotte" et exerce les compétences évolues aux départements d'outre-mer et aux régions d'outre-mer* ».

Bilan 2008 de l'Observatoire Mahorais de l'Energie

L'Observatoire Mahorais de l'Energie, mis en place en septembre 2008 a présenté son bilan 2007, le 2 juillet. Ce document, réalisé par une équipe composée de la Collectivité Départementale de Mayotte, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la société Electricité de Mayotte (EDM), est un outil d'aide à la décision pour les acteurs publics et privés, en vue de réduire la dépendance énergétique de Mayotte vis-à-vis des énergies fossiles et de mettre en œuvre des politiques d'économie d'énergie efficaces. Le taux de dépendance énergétique de Mayotte est évalué à 92,2 %, le reste représentant la consommation de bois (charbon) et d'énergie solaire. Selon les estimations, la consommation de l'énergie à Mayotte devrait doubler d'ici 8 ans, ce qui implique la mise en place de nouveaux moyens techniques dès 2012, alors même que la centrale électrique de Longoni vient d'ouvrir. Ainsi, la maîtrise de la demande d'énergie est une priorité et la généralisation des lampes à économie d'énergie ou la limitation des importations d'appareils électroménagers très consommateurs en énergie font partie des pistes évoquées pour réduire la consommation. La seconde priorité pour Mayotte est de diversifier son mix énergétique. En 2007, seulement 0,3% de la production d'électricité est d'origine photovoltaïque.

Installation d'une antenne du CONSUEL à Mayotte avant la fin de l'année

Electricité de Mayotte (EDM) a réuni le 7 juillet l'ensemble des professionnels du secteur pour leur exposer les risques liés aux installations électriques sous dimensionnées mais également préparer l'arrivée, à Mayotte, du Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité de la Réunion. Cette Association a pour principale mission de mettre en œuvre toutes actions et études en vue d'assurer et d'améliorer la sécurité des personnes et la conservation des biens par rapport aux risques électriques. Ce projet devrait être concrétisé par la signature d'une convention partenariale avec les professionnels de l'électricité, le Conseil général et l'Etat. Ainsi, dès son lancement en octobre prochain, une attestation de conformité pour les locaux à réglementation particulière sera exigée. Concernant les locaux d'habitations neuves ou les installations électriques rénovées, une attestation ne sera exigible qu'à partir de 2010. Selon EDM, la situation à Mayotte, en matière de conformité et de sécurité des installations électriques intérieures, est incertaine et préoccupante.

Un deuxième siège de député pour Mayotte

A la suite de la saisine pour avis de la Commission Guéna, chargée du contrôle de redécoupage électoral des circonscriptions législatives, un certain nombre de modifications avaient été amendées au projet du gouvernement. La Commission avait ainsi formulé un avis favorable pour l'octroi de 3 députés supplémentaires à l'ensemble des collectivités d'outre-mer et à la Nouvelle-Calédonie mais avait émis des réserves quant à l'attribution d'un siège supplémentaire de député à Mayotte. Lors du Conseil des Ministres, du 29 juillet, le gouvernement est passé outre cet avis et accorde un second siège de député à Mayotte. L'île sera ainsi divisée en deux circonscriptions, Nord et Sud dès les élections législatives prochaines.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		juin-09	109,2	0,4%	2,9%
Chômage (source : ANPE)	Nombre d'inscrits à l'ANPE-Pôle Emploi		juin-09	7 696	-	-
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (milliers d'euros)	mensuelles	mars-09	17 272	27,6%	-20,2%
	(hors hydrocarbures)	cumulées	mars-09	74 900	-	-17,2%
	Exportations (milliers d'euros)	mensuelles	mars-09	698	131,4%	7,8%
		cumulées	mars-09	1 235	-	5,0%
	Taux de couverture en valeur	mensuels	mars-09	2,89%	1,30 pt	0,75 pt
		cumulés	mars-09	1,65%	0,59 pt	0,35 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aérien (Source : Aviation civile)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	mai-09	344	-	-20,2%
		cumulés	mai-09	-	-	-
	Nombre de passagers (arrivées+départs)	mensuels	mai-09	15 990	-	-21,0%
		cumulés	mai-09	-	-	-
	Fret et envois postaux (en tonnes) (départs)	mensuels	mai-09	39,9	-	12,9%
		cumulés	mai-09	-	-	-
Trafic maritime de marchandises* (Source : Douanes)	Mouvements de navires ⁽¹⁾ (Port de Longoni uniquement)	mensuels	déc.-08	32	45,5%	-15,8%
		cumulés	déc.-08	398	-	-8,3%
	Tonnage débarqué ⁽²⁾ (hydrocarbures compris)	mensuels	déc.-08	21 314	-36,1%	-31,4%
		cumulés	déc.-08	350 794	-	3,1%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽³⁾ (en tonnes)	mensuelles	mars-09	4 543	-27,0%	-66,6%
		cumulées	mars-09	23 604	-	-78,1%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		juin-09	34 125	0,2%	3,8%
	Consommation (en milliers de Kwh)	mensuelles	juin-09	17 870	-2,1%	15,5%
		cumulées	juin-09	110 027	-	12,8%
Ylang-ylang (Source : Douanes)	Exportations :					
	- volume (en tonnes)	mensuels	mars-09	0,2	-32,3%	-
		cumulés	mars-09	0,6	-	-22,0%
	- valeur (en milliers d'euros)	mensuelles	mars-09	15,5	-100,0%	-
		cumulées	mars-09	28,9	-	-50,3%
Automobile (Source : SOREFI)	Ventes de véhicules neufs :					
	- nombre de véhicules particuliers	mensuels	juin-09	71	14,5%	-41,8%
		cumulés	juin-09	443	-	-36,9%
	- nombre de véhicules utilitaires	mensuels	juin-09	17	70,0%	-41,4%
		cumulés	juin-09	77	-	-44,2%
Vanille (Source : Douanes)	Exportations :					
	- volume (en kg)	mensuels	mars-09	0,0	-	-
		cumulés	mars-09	0,0	-	-
	- valeur (en euros)	mensuelles	mars-09	0,0	-	-
		cumulées	mars-09	0,0	-	-

(1) : Une entrée de navire ou d'avion vaut un mouvement, une sortie vaut également un mouvement

(2) : Y compris transbordements, mais hors poids des conteneurs

(3) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

* En raisons de perturbations au service des douanes de Longoni, nous n'avons pu obtenir de données plus récentes

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	taux	1,00%	date d'effet	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal		1,75%		13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt		0,25%		08/04/2009

Taux d'intérêt légal

ANNEE	2009	3,79%	JO du 11/02/09
ANNEE	2008	3,99%	JO du 23/02/08

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/09)

	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

Avril	Mai	Juin	Juillet	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,8549%	0,7649%	0,6831%	0,3537%	0,6120%	0,9780%	1,2150%	1,4140%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Avril	Mai	Juin	Juillet	Avril	Mai	Juin	Juillet
3,71%	3,85%	3,96%	3,72%	3,91%	4,05%	4,16%	3,92%

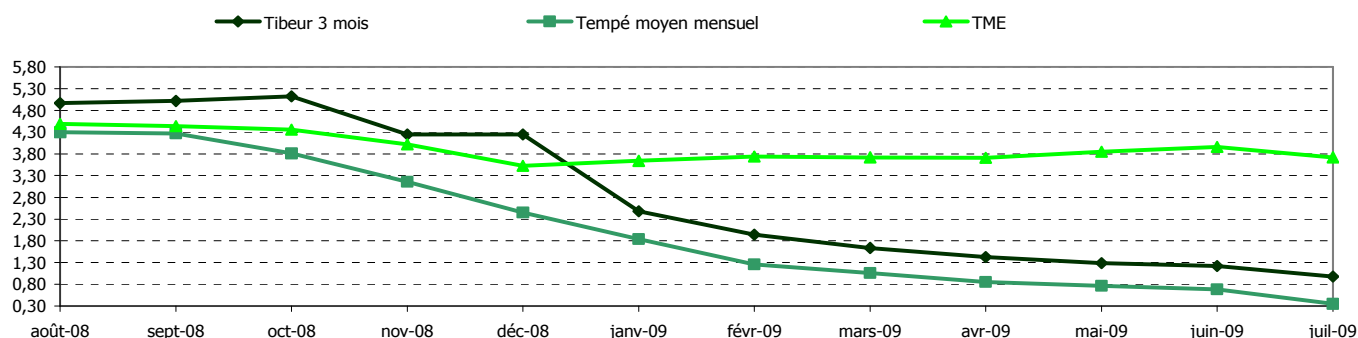
Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

Taux de l'usure (applicable à partir du troisième trimestre 2009)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	7,01%		
Prêts à taux variable	7,03%		
Prêts relais	7,03%		
Autres prêts			
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,59%		
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires	20,63%	Découverts en compte (1)	13,45%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €	9,43%		

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

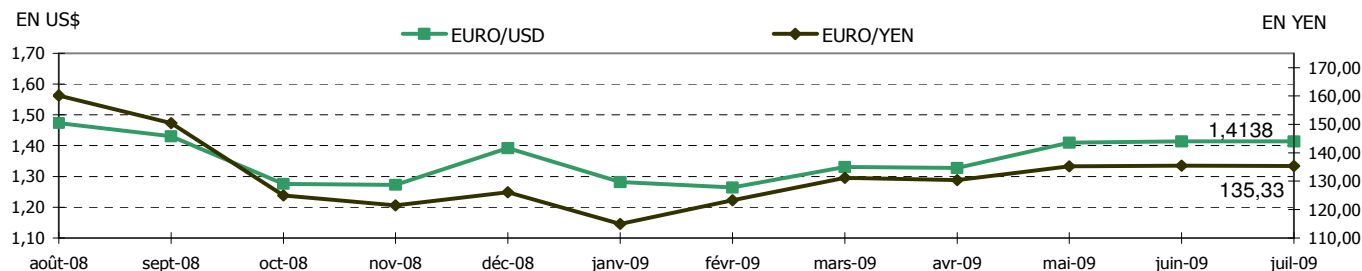
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,4138	EURO/ZAR (Afrique du sud)	11,0368	EURO/SRD (Surinam)	3,87566
EURO/JPY (Japon)	135,3300	EURO/BWP (Botswana)	9,63754	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,52774
EURO/CAD (Canada)	1,5234	EURO/SCR (Seychelles)	18,6799	EURO/DOP (Rép. Dom.)	50,7597
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,85560	EURO/MUR (Maurice)	45,1109	EURO/BBD (La Barbade)	2,82430
EURO/SGD (Singapour)	2,0377	EURO/BRL (Brésil)	2,6482	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,88673
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,9570	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,03177	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2753,20	EURO/XCD (Dominique)	3,8128	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK